



COPIE



VILLE DE  
GENÈVE

**NOTE à**

**Madame Nicole Valiquer Grecuccio**  
Présidente de la commission des travaux  
et des constructions

Genève, le 11 juillet 2014

Objet

**Restauration et agrandissement du Musée d'art et d'histoire  
Rue Charles-Galland 2  
PR-1073 Proposition du Conseil administratif du 2 avril 2014**

Madame la Présidente,

Dans le cadre de l'objet cité en titre et suite à notre audition par votre commission en date du 14 mai 2014, veuillez trouver ci-après les compléments d'informations relatifs à l'affectation du montant supplémentaire de 500'000 francs, objet de l'amendement de la PR-922 votée le 8 mai 2012.

Il est important de rappeler que cet amendement au crédit d'études a impliqué que l'article premier soit complété en précisant *«/.../ que l'étude de l'extension du musée devra se concentrer prioritairement sur le site actuel de la rue Charles-Galland, la cour des Casemates et la Haute Ecole d'art et de design.»*<sup>1</sup>.

Le mémorial des séances du Conseil municipal nous permet de comprendre ce projet d'amendement présenté par M. Alexandre Wisard et signé par le Mouvement citoyens genevois, l'Union démocratique du centre, le Parti libéral-radical, les Indépendants, les Verts, les Socialistes et par un membre d'Ensemble à gauche.

Il est retranscrit aux pages 5900 et 5901 que *«Cet amendement permet ainsi trois choses. Premièrement, il permet de continuer le projet, de le terminer avec les mandataires actuels /.../ Le deuxième aspect important de cet amendement, c'est qu'il permet de garder les mécènes qui se sont engagés à hauteur de 40 à 60 millions de francs pour financer l'extension. Comme il faudra trouver un nouveau site, nous avons proposé celui des Casemates. Pour étudier cette extension aux Casemates, pour étudier quelque chose d'ambitieux, de beau, qui soit dans la même typologie, il faut effectivement allouer un peu plus de sous aux mandataires. Enfin, dernier point /.../ nous demandons que la Ville de Genève, dans l'adaptation, dans la finalisation de son projet, respecte les lois et règlements en vigueur en matière de protection du patrimoine.»*<sup>2</sup>.

Afin de répondre à la demande du Conseil municipal, les architectes, ingénieurs et spécialistes ont été mandatés en date du 3 août 2012 pour effectuer «*les prestations supplémentaires en vue de rendre le projet soumis à autorisation DD 104'675 conforme aux exigences de la Commission des monuments de la nature et des sites*»<sup>3</sup>, étant précisé, concernant le gabarit général, que «*le projet doit être modifié de manière à ce qu'il puisse être autorisé sans octroi d'une quelconque dérogation LCI*»<sup>4</sup>.

Les montants ont été fixés de façon forfaitaire et répartis selon le détail suivant, pour un montant totalisant 500'000 francs TTC :

- Architectes : Fr. 430'000.- TTC
- Ingénieurs civils : Fr. 10'000.- TTC
- Ingénieurs CVSE : Fr. 50'000.- TTC
- Ingénieurs sécurité : Fr. 10'000.- TTC

Cet exposé des faits met clairement en exergue que le montant supplémentaire de 500'000 francs n'a pas eu vocation à étudier un nouveau projet sous la promenade de l'Observatoire, ni même à développer sur ce site les surfaces perdues par la suppression des plateaux et la surélévation du musée.

Toutefois, compte-tenu de la récurrence de ce questionnement, je souhaite rappeler que les services de la Ville ont étudié la faisabilité de développer le MAH sur le site de la promenade de l'Observatoire.

Lors de la reprise du dossier en 2010, le Service d'architecture a notamment mené une recherche visant à retracer une chronologie documentée des autorisations<sup>4</sup> de construire sur ces parcelles et à mesurer la crédibilité d'une nouvelle requête sur ce site.

Lors de la publication du numéro 126 (hiver 2013-2014) de la revue Alerte éditée par Patrimoine suisse Genève (PSG), ce «*scénario alternatif*» proposant une extension sous la promenade de l'Observatoire a également fait l'objet d'une analyse fine de la part de mes collaborateurs. En s'appuyant sur une étude historique du site, le service de la Conservation du patrimoine architectural a pu mettre en lumière que le projet présenté par PSG «*est de nature à rentrer en contradiction avec les dispositions légales en vigueur*»<sup>5</sup>. De plus, «*PSG propose d'excaver la quasi-totalité de la surface en pleine terre qui subsiste sur le site de la promenade de l'Observatoire*»<sup>6</sup>, ce qui représenterait selon eux une surface brute de plancher comprise entre 6'000 et 11'000 m<sup>2</sup> sur deux ou trois niveaux. Cette hypothèse est contredite par l'analyse de nos spécialistes qui estiment les possibilités d'extension à 2'800 m<sup>2</sup> au maximum, compte-tenu du potentiel constructif effectif des parcelles du site.

Au vu de ce qui précède, la direction du Département des constructions et de l'aménagement a chargé les mandataires d'étudier, en ce qui concerne la récupération des surfaces perdues par la suppression des plateaux, «*des extensions sous la cour des Casemates et, dans une étape ultérieure, dans le bâtiment des Beaux-Arts*»<sup>9</sup> occupé par HEAD Genève et rénové récemment.

Dans le cadre de leur mission, les mandataires ont réussi à récupérer les surfaces perdues par la suppression des plateaux en proposant, **sur le site actuel de la rue Charles-Galland**, des mezzanines et en implantant le forum sous **la cour des Casemates**. Rappelons que la surface de plancher brute du projet de cette présente proposition PR-1073 est de 7'818 m<sup>2</sup>. Ils ont donc, en cela, développé un projet répondant pleinement à la demande du Conseil municipal.

Le 23 avril 2013, ce projet modifié a été déposé au Département de l'urbanisme et le 23 juillet 2013, ce dernier a accordé l'autorisation sollicitée.

En espérant que ce succinct historique du projet, ainsi que ces compléments d'informations concernant le site de la promenade de l'Observatoire, répondent aux attentes de la Commission des travaux et des constructions, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.



Rémy Pagani

- <sup>1</sup> Délibération du 8 mai 2012
- <sup>2</sup> Mémorial des séances du Conseil municipal (cinquante-huitième séance – mardi 8 mai 2012, à 20h30)
- <sup>3</sup> Courriers du 3 août 2012 de la Direction du département des constructions et de l'aménagement aux mandataires
- <sup>4</sup> Chronologie 1974-1983 Parking de l'Observatoire et sous-station électrique Services Industriels
- <sup>5</sup> Note du 12 février 2014

Annexes : Chronologie 1974-1983 Parking de l'Observatoire et sous-station électrique Services Industriels. *La documentation référencée (N° 1 à 21) n'est pas jointe mais tenue à disposition à la Direction du patrimoine bâti*

Note du 12 février 2014 intitulée «*Faisabilité du projet d'extension du Musée d'art et d'histoire (MAH) sur le site de la promenade de l'Observatoire – «Scénario alternatif» proposé par Patrimoine suisse Genève (PSG) dans le numéro 126 de la revue Alerte, hiver 2013-2014*» et ses annexes